

## Procès verbal du CA du 08/02/2022

La séance est ouverte à 17h45. 19 membres sont présents dont le quorum est atteint. M. Lambert Marc, CPE, accepte d'être le secrétaire de séance

Le principal fait lecture de l'ordre du jour et propose l'ajout de 2 points et une question diverse:

- Tarif des objets confectionnés
- Demande d'admission en non valeur
- Question diverse : bilan des absences des enseignants depuis la rentrée de janvier.

*Départ de Mme Jiquel à 17h55 passage à 18 votants*

*Arrivée de Mme Gérin à 17:57. Passage à 19 votants*

### I-ORGANISATION ADMINISTRATIVE

#### 1. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2021

*Adoption du PV du CA précédent : unanimité*

### II- ORGANISATION FINANCIERE ET MATERIELLE

#### 1. Information échange avec l'Allemagne.

Voyage en Allemagne : suite à la réunion de la semaine précédente, le voyage est reporté à début mai. Il manque encore l'accord d'un des établissements pour la date définitive proposée : du 5 au 13 mai 2022

Le CA doit se prononcer sur le financement de l'accueil des élèves allemands du 31 mars au 8 avril : sorties, musée, etc.

3 sorties de prévues : Grenoble, grotte de choranche, et St Geoirs en valdaine (biscuiterie Louvat).

Le FSE propose un don de 700 euros. La participation des familles est de 47 euros

Le principal informe le CA qu'il a été demandé si la mairie de Coublevie pouvait organiser un petit accueil des correspondants en mairie. La réponse est toujours en attente

*Adoption de la participation financière de familles à l'accueil des correspondants allemands et du don du FSE à l'unanimité.*

#### 2. Tarif des objets confectionnés :

Le CA se prononce sur le tarif des nouveaux objets confectionnés par l'atelier habitat de la SEGPA (Meubles en bois de palette). Unanimité.

*Adoption du tarif des O.C. à l'unanimité*

#### 3. Demande d'admission en non valeur :

Il s'agit de sortir du compte financier des anciennes dettes de demi-pension, non recouvrées par l'huissier car la famille est insolvable (163,80 euros).

*Adoption de l'admission en non-valeur à l'unanimité*

*Arrivée de Mme Bruasse à 18h02. Passage à 20 votants*

### **III - ACTION EDUCATRICE**

1. Organisation de l'année 2022-2023: effectifs, structures, répartition de la dotation globale initiale.

Le principal décrit la préparation de la rentrée et l'utilisation de la DGI à l'aide du document explicatif envoyé aux membres du CA : « principes de préparation d'une rentrée : méthode de gestion des moyens délégués » :

- 1<sup>ère</sup> étape : les effectifs annoncés par la DSDEN.

À partir de cette donnée, on prépare la structure, dans notre contexte d'indice social élevé (30 élèves par division).

Proposition de 29 divisions : voir document « Structure rentrée 2022-2023 ».

De même on établit les besoins en groupes notamment avec la contrainte en sciences de ne pas dépasser, si possible, 24 élèves du fait de la contenance des salles spécialisées. (cf document « Nbre et Eff GROUPE 2022-2023 »)

En langue LV2 la prévision, plus délicate, traduit la volonté de favoriser l'oral par des séances totalement ou en partie avec des effectifs inférieurs à 30 élèves.

En Latin : 44 nouvelles demandes à l'entrée en 5<sup>o</sup>. Rappel : en latin, on s'engage pour 3 ans.

Ces propositions ont été discutées en conseil pédagogique préalablement.

***Adoption à l'unanimité de la structure prévisionnelle : nombre de divisions et nombre de groupes.***

- 2<sup>ème</sup> étape : Utilisation de la DG officielle :

Celle-ci est répartie à l'aune des besoins. cf. : documents « Tableau de ventilation des besoins 2022-2023 » pour le cycle général et pour la SEGPA.

On doit assurer :

- Les besoins disciplinaires obligatoires
- L'attribution d'heures statutaires
- Attribution d'heures s'inscrivant dans la marge de manœuvre, permettant ainsi de faire des choix pédagogiques d'établissement.(groupes de sciences, dédoublement de certaines classes). Le latin n'est pas prévu dans la dotation initiale, il est donc financé par la marge de manœuvre. Cette marge permet également de financer le PSC1. Il reste à la fin une toute petite marge, à la marge de la marge de 0.5 HSA

Globalement, il y a une légère progression des HSA.

En SEGPA, même logique, mais les PE assurent l'essentiel des heures, sauf au niveau de l'EPS.

Une fois les besoins identifiés, il y a un travail des chefs d'établissement de répartition des heures, avec obligation de consommer les HSA. Cf. docs « trm prov SEGPA 02-02-2022 » et « trm prov clg 02-02-2022 »

*Départ de M Paugam à 18:42. Passage à 19 votants.*

***Adoption à l'unanimité de la répartition de services par discipline.***

## 2. Information sur le rapport d'auto-évaluation de l'établissement

Rapport d'auto évaluation : des évaluateurs externes viendront dans l'établissement les 7,8 et 9 mars. (Un chef d'établissement et 2 inspecteurs), avec l'intention de consulter l'ensemble de la communauté éducative.

Appel est lancé aux représentants des parents pour avoir des volontaires pour rencontrer les évaluateurs.

À l'issue cette évaluation, il y aura le 31 mars une restitution de ce travail.

## **IV - QUESTION DIVERSE**

### Absence des enseignants depuis janvier ?

Le principal répond qu'entre le 3 janvier et le 8 février, nous avons été touchés par la vague Covid 19 pour les élèves comme pour les adultes davantage que ce qu'a connu le collège Plan Menu depuis mars 2020.

Toutes les formations continues ont été suspendues sur la période de janvier aux vacances de février.

Le total sur 6 semaines est de 54 journées d'absence de professeurs (soit 453 heures de cours non assurés), dont 11 pour grève, ainsi que 32 absences pour Covid, et 3 professeurs passant un concours.

Il faut préciser que sur les heures de cours non assurées, un quart ont été effectuées en télétravail.

Le principal fait remarquer que malgré la flambée de l'épidémie en janvier, il y a eu autant de journées d'absence de professeurs que sur la période équivalente entre le 8 novembre et le 10 décembre (454h de cours non assurés)

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h24.*

Le secrétaire de séance: M Lambert, CPE.  
Marc LAMBERT

Le président du CA  
Stéphan AMOZIGH

